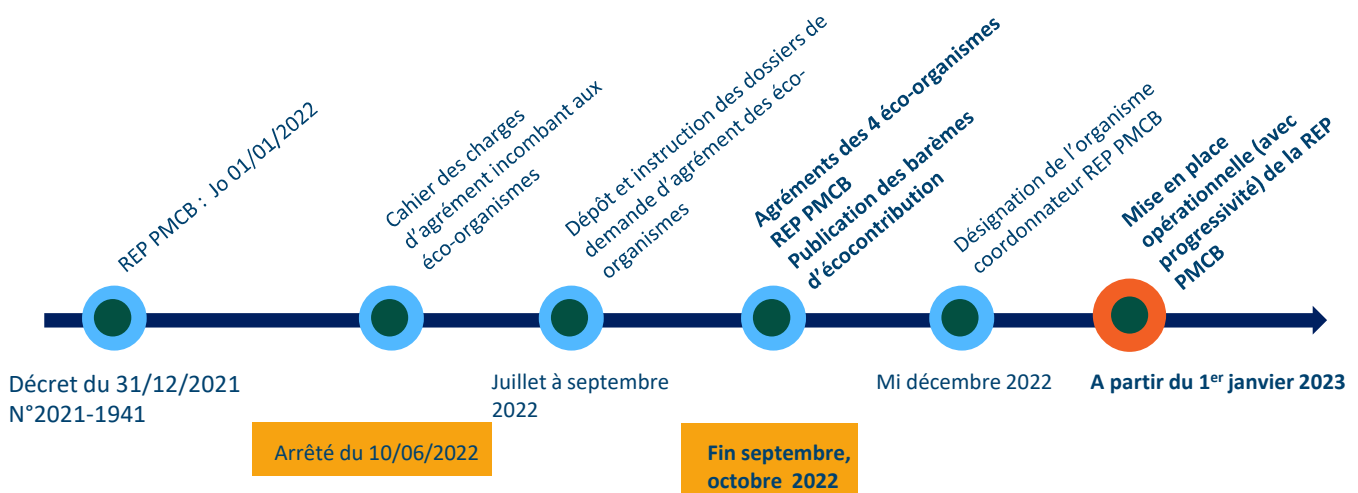


Point d'actu déchets du BTP

REP PMCB : Les 4 éco-organismes agréés

N° 4 décembre 2022

La loi du n°2020-105 du février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC*) a prévu la mise en place d'une filière à responsabilité élargie des producteurs pour les produits et matériaux de construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB).



Rappel : 2 catégories d'agrément produits et matériaux de construction (PMC), selon les produits concernés

Catégorie 1 : Minéraux (constitués majoritairement en masse de minéraux) sauf verre, laines minérales et plâtre

- Béton et mortier,
- Chaux,
- Pierre types calcaire, granit, grès et laves,
- Terre cuite ou crue,
- Ardoise,
- Mélange bitumeux (hors membranes bitumeuses),
- Granulats (hors béton/mortier et terre cuite),
- Céramique,
- Autres.

Catégorie 2 : Autres produits et matériaux

- Métal,
- Bois,
- Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines (avec contenant),
- Menuiseries composants de verre, parois vitrées,
- Plâtres, hors mortiers et enduits,
- Plastique,
- Membranes bitumeuses,
- Laine de verre,
- Laine de roche
- Produits de construction d'origine végétale, animale, autres...

* Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)

Les 4 éco-organismes agréés pour la REP PMCB



Ecomaison (ex Eco-mobilier) est depuis 2011 l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage des meubles de la literie et de la cuisine. Depuis le 28 avril 2022 (date de parution au JO), il est également agréé pour les jouets, les jeux de plein air, les articles de bricolage et de jardin.

Son activité, s'élargit depuis l'automne 2022 aux produits et matériaux pour la construction : il a reçu le 30 septembre (JORF N° 0241 du 16 octobre 2022) l'agrément de l'Etat pour organiser la collecte et le recyclage des matériaux non inertes (catégorie 2).

Ecomaison axe son positionnement sur la connaissance du matériau bois (partenaires industriels), un réseau en place et des services :

- Collecter au sens large de tous les objets de la maison (hors déchets électriques et électroniques) : un maillage opérationnel de collecte des produits de plus de 5 500 points (dont 3600 déchèteries publiques) des partenaires industriels pour le tri et le recyclage,
- Compléter les services existants en offrant une solution globale, simple et de proximité : une reprise gratuite des déchets triés selon quatre modalités, un portail de services unique,
- Un accord avec Ecominéro pour accompagner une solution globale (matériaux inertes)

Un accord de coopération croisée entre Ecomaison et Ecominéro - agréé pour la catégorie 1 des matériaux inertes - a été signé pour la prise en charge de tous les matériaux du bâtiment. Ainsi Ecomaison et Ecominéro proposeront aux fabricants et distributeurs la possibilité d'adhérer sur les deux catégories sur leurs plateformes respectives.



Ecominéro est l'éco-organisme créé à l'initiative des industriels et syndicats professionnels de la filière minérale : 25 entreprises de toutes tailles des industries du béton prêt à l'emploi, des produits en béton préfabriqué, des granulats, du ciment, de la pierre de construction, des tuiles et briques et des enrobés, ainsi que 5 syndicats professionnels.

Ecominéro est agréé par les pouvoirs publics par arrêté du 29 septembre 2022 (JORF N° 0252 du 29 octobre 2022) pour organiser la collecte et le recyclage des matériaux inertes du BTP (catégorie 1).

L'éco-organisme axe son positionnement sur :

- Son expertise spécifique des déchets et matériaux inertes,
- Un réseau solide de reprise et de traitement des déchets ancré sur tout le territoire national : 3 000 points de collecte (déchèteries privées, plateformes de tri ou de recyclage) qui maillent l'ensemble du territoire et auxquels s'ajoutent 500 usines d'enrobés qui recyclent des matériaux récupérés sur les chantiers routiers ou de VRD. Ce réseau privé et dédié aux déchets inertes des professionnels du bâtiment est complété par un réseau de 4 000 déchèteries publiques qui réceptionnent les déchets inertes des artisans et des particuliers.
- Un objectif de valorisation des déchets inertes de 90% à l'horizon 2028 (76% actuellement)
- Une offre de services organisée autour : de la proximité des installations, de la traçabilité des déchets, de l'information et de la sensibilisation au tri des déchets sur les chantiers du BTP, du soutien aux collectivités locales pour le ramassage et le traitement des déchets abandonnés, du support à l'éco-conception des produits et matériaux de construction.

Par ailleurs, Ecominéro a signé deux accords de coopération croisée avec Ecomaison et Valdélia (tous deux agréés sur la catégorie 2 des déchets non inertes).



Valdélia est depuis 2013 l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge la collecte, la réutilisation et le recyclage des déchets d'éléments d'ameublement non ménagers (DAE non ménagers). Valdélia compte dans le cadre de cet agrément plus de 1200 adhérents qui ont choisi de lui transférer leurs obligations légales.

Depuis le 6 octobre 2022 (JORF N°0241 du 16 octobre 2022), Valdélia a reçu l'agrément des pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des matériaux non inertes (catégorie 2) dans le cadre de la mise en place de la REP PMCB.

L'éco-organisme a identifié 4 enjeux majeurs pour l'avenir de la filière des produits et matériaux de construction du bâtiment :

- La matière (matière renouvelée)
- La traçabilité
- Le service
- Le réemploi

L'éco-organisme propose une montée en charge progressive des tonnages collectés et traités, et un étalement dans le temps de la mise en œuvre de la filière. Cette progressivité est calquée sur le modèle Valdélia. Il s'agit de donner aux artisans un réseau de collecte de proximité qui sera déployé rapidement soit en point de reprise dans des magasins de distribution et du négoce ou dans des déchèteries professionnelles. L'objectif est d'avoir 300 points de reprise sur le territoire national en 2023 et atteindre à 2 000 points, en 2024.

Valdélia dispose déjà, par ailleurs, d'un vaste réseau constitué de près de 2000 points de collectes accessibles gratuitement aux professionnels.

Comme Ecomaison, Valdélia bénéficie d'un accord avec Ecominéro afin d'offrir à ses adhérents une solution globale couvrant l'ensemble du périmètre de la REP PMCB.



En juillet 2021, 26 entreprises de fabrication de produits et matériaux de construction du Bâtiment (industriels fabricants, distributeurs) se sont engagées pour fonder un éco-organisme Valobat. En octobre 2022 ce sont 42 industriels qui adhèrent à cet éco-organisme (48 industriels à fin 2022).

Depuis 30 septembre 2022 (JORF N°0241 du 16 octobre 2022), Valobat a reçu l'agrément des pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des produits et matériaux du Bâtiment qu'ils soient inertes (catégorie 1) ou non inertes (catégorie 2), soit un agrément multi-matériaux pour l'ensemble des flux.

Gouvernance : Valobat est organisé en neuf branches, chacune disposant d'un comité de secteur et de deux administrateurs au conseil d'administration : les métaux de construction, les métaux des équipements, le bois, les menuiseries et parois vitrées, les plâtres et mortiers, les revêtements de sol, les matériaux inertes, les plastiques rigides et les produits à base de laines minérales. Valobat prendra ainsi en compte la pluralité des produits et des matériaux de construction du bâtiment, et les spécificités liées à leur recyclage.

L'ambition de Valobat est de d'offrir aux entreprises de travaux une solution multi-matériaux de reprise des déchets collectés séparément dans les points de collecte de proximité, et développer les filières de recyclage.

L'engagement de l'éco-organisme repose sur 4 missions principales :

- Accompagnement et services
- Collecte et traitement
- Valorisation filière
- Information et éducation

Synthèse des agréments produits et matériaux de construction (PMC)

